ACADÉMIE DE GRENOBLE
Liberté Égalité Fraternité

Éducation Physique et Sportive (EPS)- Epreuve Ponctuelle Obligatoire (EPO)

CAP **Session 2023**

Descriptif de l'épreuve et des activités – Référentiels & Documents d'aide aux candidats

Candidats concernés

Sont concernés tous les candidats dits libres, et les candidats scolarisés qui bénéficient, à leur demande, d'un aménagement de l'examen (handicap reconnu, sportif de haut niveau…).

Format de l'épreuve

L'épreuve consiste à faire une prestation dans une activité choisie.
L'activité est notée sur 20.

Activité

Lors de son inscription, le candidat choisit une activité parmi une liste d'activités nationales et académiques (pour la session 2023, l'académie de Grenoble ne propose pas d'activité académique).

Référentiels et documents d'aide *selon le diplôme passé et l'activité*

Texte de référence	Activité	Descriptif sommaire du format de l'épreuve	Documents d'aide
Circulaire du 17 juillet 2020 **et son annexe 2** parues au BOEN n°31 du 31 juillet 2020	Demi-fond	*Réalisation d'un 800m chronométré par un enseignant à la seconde. Les candidats s'échauffent et réalisent leur course en peloton sans montre ni chronomètre mais un temps de passage est donné par le jury à 400m. Sont évalués : la performance et la gestion de l'effort (sur 8 pts), la technique (sur 6 pts), l'échauffement (sur 3 pts) et l'estimation de sa performance (sur 3 pts).*	Les référentiels et les « Descriptifs & Aide » sont téléchargeables sur le site académique EPS, dans la rubrique examens > CAP > EPS obligatoire en ponctuel...
	Danse	*Le candidat se prépare et présente une chorégraphie individuelle d'une durée de 1'30 à 2' sur un espace scénique. Sont évalués : l'engagement devant des spectateurs ou des juges pour produire des formes corporelles (sur 8 pts), l'utilisation de techniques efficaces (sur 6 pts,) la préparation (sur 3 pts), le projet, sa mémorisation et sa réalisation intégrale en restant concentré (sur 3 pts).*	
	Tennis de table	*Le candidat s'échauffe et dispute des matchs (2 sets de 11 pts) contre des adversaires de niveau proche dans des poules homogènes. Sont évalués : l'utilisation des points faibles adverses et les gains des matchs (sur 8 pts), les techniques utilisées (sur 6 pts), l'échauffement et l'observation des adversaires (sur 3 pts), la connaissance des règles, le respect de l'adversaire et du résultat (sur 3pts.)*	

Foire au questions

Est-ce que je peux modifier mon choix ?

Le candidat est responsable du choix qu'il fait à l'inscription. À la clôture des inscriptions une confirmation d'inscription est retournée au candidat. Il est nécessaire d'y vérifier son identité (orthographe, date de naissance, sexe) ainsi que l'activité choisie. En cas d'erreur il faut immédiatement contacter le secrétariat de sa structure de formation ou les services de la DEC.

Comment suis-je informé de la date et du lieu de l'épreuve ?

Le candidat reçoit une convocation environ 3 semaines avant l'épreuve. Celle-ci précise la(les) date(s), le(s) lieu(x) et les horaires des épreuves. Il est nécessaire de la lire rigoureusement.

Quel matériel dois-je apporter ?

Le matériel nécessaire est précisé sur la convocation. Sans une tenue adaptée, l'accès à l'épreuve peut être refusé du fait du règlement intérieur de l'installation utilisée ou pour la sécurité du candidat.

Je suis inapte pour le jour de l'épreuve, dois-je quand même me rendre à l'épreuve ?

Non. Le candidat inapte doit transmettre un certificat médical conforme (modèle académique téléchargeable sur le site académique) à la DEC dans les 48h suivant sa prescription par le médecin. Il est dispensé d'épreuve sous réserve de la réception et du contrôle du certificat médical. Si le certificat médical n'est pas envoyé ou l'est hors délai ou qu'il n'est pas conforme, le candidat est porté absent. Un faux certificat médical expose le candidat à des sanctions.

Je suis absent le jour de l'épreuve, que se passe-t-il ?

En cas d'absence le candidat est porté absent. Cela a pour conséquence de l'empêcher d'obtenir son diplôme professionnel. En cas d'inaptitude le candidat doit transmettre à la DEC dans les 48h un certificat médical qui ne peut être rétroactif. Si le certificat médical n'est pas envoyé ou l'est hors délai ou qu'il n'est pas conforme, le candidat est porté absent.

Je me prépare comment ?

Le « Référentiel » de l'épreuve et le « Descriptif & Aide » permettent au candidat de savoir ce qui est attendu et de connaître les barèmes. Selon sa structure de formation il peut bénéficier de cours d'EPS, à défaut il se prépare de façon autonome. Quelle que soit la façon de se préparer, pratiquer régulièrement est souhaitable. ***Se référer aux vidéos de présentation des épreuves.***

Quelles pièces dois-je présenter avant chaque épreuve ?

Le candidat présente sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité qui est soit sa carte nationale d'identité soit son passeport (permis de conduire, carte de bus, carte vitale ou autre ne sont pas recevables).

Un transport est-il organisé ?

Non. Le candidat s'organise pour se rendre sur les sites des épreuves et y être au moins 20 minutes avant son heure de convocation.

Je me blesse pendant l'épreuve, que se passe-t-il ?

Le candidat qui se blesse pendant l'épreuve en informe immédiatement un membre du jury.
Il lui est donné un mémo de ce qu'il faut faire et un certificat médical type à retourner à la DEC dans les 48h suivant l'épreuve.
Le jury est souverain pour proposer ou non une note.

La ou les personnes qui m'accompagnent peuvent-elle assister à l'épreuve ?

Les accompagnants ne sont pas autorisés à pénétrer sur le site de l'épreuve, à filmer l'épreuve ou à communiquer avec le candidat pendant son épreuve.

Qui dois-je contacter à la DEC ?

CAP Veronique.Laurencon@ac-grenoble.fr 04 56 52 46 85